

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2026-1-11-2

Séance du lundi 9 février 2026

CRÉATION D'UNE SAS DE PROMOTION IMMOBILIÈRE ENTRE LA SERS ET HABITATION MODERNE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATIONS :

BIHL Pierre donne procuration à HELDERLE Emilie
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
JENN Fatima donne procuration à DILIGENT Danielle
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
TENENBAUM Anne donne procuration à PFEIFFER Pascale

EXCUSES :

MILLION Lara, SCHILDKNECHT Jean-Luc

ABSENTS :

COUCHOT Alain, KLINKERT Brigitte, RAPP Catherine, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'administration et au contrôle des Sociétés d'économie mixte locales,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-1-4-2 du 15 mars 2024 relative à l'adoption de la nouvelle stratégie de l'habitat pour l'Alsace 2024-2029,
- VU le courrier de la Société d'aménagement et d'Équipement du Rhin Supérieur –SERS- du 26 novembre 2025 sollicitant la Collectivité européenne d'Alsace en vue d'une délibération agréant la création d'une société par actions simplifiée de promotion immobilière entre la SERS et Habitation Moderne,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 20 janvier 2026,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe du projet de création d'une société par actions simplifiée (SAS) de promotion immobilière entre la Société d'aménagement et d'Équipement du Rhin Supérieur (SERS) et Habitation Moderne ;
- Approuve le projet de création d'une société par actions simplifiée (SAS) de promotion immobilière entre la Société d'aménagement et d'Équipement du Rhin Supérieur (SERS) et Habitation Moderne joint en annexe à la présente délibération ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou son représentant à signer tous les actes concourant à la création de la société par actions simplifiée (SAS) mentionnée ci-avant et autorise les représentants permanents de la Collectivité européenne d'Alsace au conseil d'administration de la SERS à prendre toutes les décisions et à signer tout acte concourant à la mise en œuvre de la création de la société par actions simplifiée (SAS) statutaire précitée.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

1 abstention

Florian KOBRYN

4 non-participations au vote

Michèle ESCHLIMANN, Jean-Philippe MAURER, Lara MILLION et André ERBS, membres du CA au sein de la Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg